

**PROCÈS-VERBAL DE LA 2^e SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS DES ÎLES**

**TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015 À 19 h
À LA SALLE 3307 AU 3^{ÈME} ÉTAGE DU CISSS DES ÎLES**

<u>PRÉSENCES :</u>	M. Emmanuel Aucoin	Président
	M. Gaston Bourque	Vice-président
	M ^{me} Yvette Fortier	Secrétaire directrice générale
	M. Dany Chiasson	Administrateur
	D ^r Marcel Couture	Administrateur
	D ^r Luc Dansereau	Administrateur
	M ^{me} Gisèle Deraspe	Administratrice
	M ^{me} Nancy Leblanc	Administratrice
	M ^{me} Martine Martin	Administratrice
	M ^{me} Marie-Josée Noël	Administratrice
	M ^{me} Jacinthe Richard	Administratrice
	M. Serge Rochon	Administrateur
	M. Reynald Tremblay	Administrateur

PERSONNES

<u>INVITÉES :</u>	M ^{me} Johanne Cantin	Directrice des soins infirmiers
	M. Claude Cyr	Directeur des services administratifs
	M. Philippe Simon Laplante	Directeur des ressources humaines
	M. Pierre Arsenault	Directeur SAPA-CRDITSA, services multidisciplinaires - RNI

MOTIVÉS :

M ^{me} Helena Burke	Administratrice
------------------------------	-----------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, M. Emmanuel Aucoin, vérifie les présences, constate le quorum, et ouvre la séance à 19 h 13.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 2^e séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles du 8 décembre 2015 avec la modification suivante : Retirer au point 9 « **DOSSIERS - DÉCISION** » Adoption du cadre conceptuel en matière d'éthique et inscrire au point 5 « **DOSSIERS - INFORMATION** » Présentation du cadre conceptuel en matière d'éthique. Aussi, l'ajout d'un point « **AUTRES SUJETS** » point 14 : État de situation en chirurgie générale.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-43



Ordre du jour

1. Ouverture de la séance, vérification des présences et constatation du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du 3 novembre 2015 et le suivi

CORRESPONDANCE

4. Aucune correspondance

Période de questions réservée au public

(pour poser une question, vous devez vous inscrire dans les trente minutes précédant la séance)

DOSSIERS — INFORMATION

5. Présentation du cadre conceptuel en matière d'éthique
6. Présentation du suivi financier en P7 et du plan de redressement budgétaire
7. Politique *sur les soins en fin de vie*
8. Planification stratégique du MSSS 2015-2020
9. Campagne de sensibilisation « Un rendez-vous, c'est précieux. Ne l'oubliez pas!

DOSSIERS – DÉCISION

10. Adoption du rapport de suivi de gestion (RR-444)
11. Adoption du règlement *régissant l'utilisation des mesures de contrôle* (Règlement N° 18)
12. Adoption de la politique sur le *bilan comparatif des médicaments (BCM) des usagers, à l'admission, au transfert et au congé* (G-521)
13. Gestion des effectifs médicaux (nominations, modifications, départs, congés)
 - Nominations des médecins au comité de révision
 - Renouvellement des privilèges des médecins

AUTRES SUJETS :

14. État de situation en chirurgie générale
15. Fête de Noël

16. Prochaine séance
17. Levée de la séance



3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1^{RE} SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015 ET LE SUIVI

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 1^{re} séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS des Îles tenue le 3 novembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-44

Le suivi

9. **Nomination du médecin examinateur** : Le président informe les membres qu'il a reçu la lettre de recommandation des membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel concernant l'embauche d'un nouveau médecin examinateur au CISSS des Îles.

CORRESPONDANCE

4. Aucune correspondance

Période de questions réservée au public

Aucune question du public n'a été inscrite préalablement à la séance et aucune question n'est posée par les gens dans l'assistance.

DOSSIERS-INFORMATION

5. PRÉSENTATION DU CADRE CONCEPTUEL EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE

M^{me} Manon Dubé, présidente du comité d'éthique et M. Philippe Simon Laplante, DRH et membre du comité d'éthique, présente le cadre conceptuel en matière d'éthique adopté le 27 septembre 2015. M^{me} Dubé rappelle que l'éthique est une discipline qui propose certaines règles et attitudes afin de diriger nos actions et nos décisions. Dans une organisation comme le CISSS des Îles, tous les intervenants sont un jour ou l'autre confrontés à des situations qui comportent des enjeux éthiques. Les membres du comité d'éthique sont : Manon Dubé (présidente), Ychelle Fortier, René Jomphe, Philippe Simon Laplante, Lucie Patton et Jeanne Poirier.

Les membres reçoivent les explications pertinentes concernant le cadre conceptuel en matière d'éthique ainsi que des réponses à leur question.

6. PRÉSENTATION DU SUIVI FINANCIER EN P7 ET DU PLAN DE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE

M. Claude Cyr, DSA, présente les résultats financiers et les indicateurs de rendement cliniques et administratifs à la P7 se terminant le 17 octobre 2015, ainsi que la projection annuelle déficitaire 2015-2016 établit à 2 168 229 \$. Le tableau donne des précisions sur certaines composantes budgétaires et des mesures de redressement.

Les membres reçoivent les explications pertinentes concernant le suivi financier et le plan de redressement budgétaire ainsi que des réponses à leur question.

7. POLITIQUE SUR LES SOINS EN FIN DE VIE

M. Pierre Arseneau, directeur SAPA-CRDISA, présente la politique d'établissement en soins palliatifs et de fin de vie (D-104). Cette politique découle de la Loi concernant les soins de fin de vie (L.Q. c. S-32.0001), adoptée le 5 juin 2014 et sanctionnée le 10 juin 2014. Les dispositions de cette loi entreront peut-être en vigueur le 10 décembre 2015. Considérant l'injonction présente, ladite politique sera adoptée ultérieurement.

8. PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU MSSS 2015-2020

M^{me} Yvette Fortier, présidente-directrice générale, nous présente la planification stratégique 2015-2020, adoptée par le Ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce dernier précise les enjeux, ainsi que les orientations. Vingt-deux (22) objectifs sont identifiés sous des axes différents. Le CISSS des Îles devra adopter différents plans opérationnels afin d'actualiser le plan stratégique 2015-2020 du Ministère de la Santé et des Services sociaux. Il serait pertinent de créer un tableau présentant les indicateurs de performance du CISSS des Îles en comparaison avec les cibles du ministère, afin de mieux évaluer le travail à accomplir et les priorités d'actions.

Plusieurs discussions s'en suivent. Les membres reçoivent les explications pertinentes concernant la planification stratégique du Ministère de la Santé et des Services sociaux 2015-2020.

9. CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « UN RENDEZ-VOUS, C'EST PRÉCIEUX. NE L'OUBLIEZ PAS! »

Mme Yvette Fortier, PDG, informe les membres que le CISSS des Îles mène présentement une campagne de sensibilisation sur le thème « Un rendez-vous, c'est précieux. Ne l'oubliez pas!, destinée aux usagers. Les rendez-vous ne sont pas respectés par les clients, et ce, sans qu'ils avisent de leur absence. Les répercussions de cette situation sont importantes. Des patients, qui auraient pu prendre leur place, en sont pénalisés. De plus, il en coûte au moins 60 000 \$ par année au CISSS pour refaire les horaires des rendez-vous, sans compter la rémunération des professionnels et des médecins. Cette campagne se décline sur différentes plateformes : radio, affichage, dépliants, Facebook et le site Web.

DOSSIERS-DÉCISION

10. ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DE GESTION (RR-444)

Le rapport RR-444 est un document produit par l'établissement afin de faire le suivi de la gestion financière de ses activités auprès du Ministère de la Santé et des Services sociaux. M. Aucoin informe les membres que le comité de vérification en a pris connaissance lors de sa dernière réunion, le 4 décembre 2015, et en recommande l'adoption.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte le rapport de suivi de gestion (RR-444).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-45

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DES MESURES DE CONTRÔLE (RÈGLEMENT N° 18)

Johanne Cantin, DSI, informe les membres que le Règlement régissant l'utilisation des mesures de contrôle (Règlement N° 18) a été mis à jour. Le protocole d'utilisation des mesures de contrôle fait partie intégrante du règlement sur les mesures de contrôle. Il précise les types de mesures autorisées, le processus décisionnel, les règles de consentement, la déclaration, les modalités d'application, la surveillance et le suivi de l'application des mesures. Le rapport de suivi et surveillance 2015-2016 a été remis aux membres séance tenante.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte le règlement régissant l'utilisation des mesures de contrôle (Règlement N° 18) du CISSS des Îles.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-46

12. ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LE BILAN COMPARATIF DES MÉDICAMENTS (BCM) DES USAGERS, À L'ADMISSION, AU TRANSFERT ET AU CONGÉ (G-521)

M. Renald Tremblay, pharmacien, nous explique qu'il a été démontré que la communication de l'information relative aux médicaments des patients constitue l'une des priorités pour améliorer la sécurité de la prestation des soins de santé. La mise en place de la politique sur le bilan comparatif des médicaments s'inscrit dans le cadre d'une exigence d'Agrément Canada.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du centre intégré de santé et de services sociaux des Îles adopte la politique sur le bilan comparatif des médicaments (BCM) des usagers, à l'admission, au transfert et au congé (G-521)

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-47

13. GESTION DES EFFECTIFS MÉDICAUX (NOMINATIONS, MODIFICATIONS, DÉPARTS, CONGÉS)

NOMINATIONS DES MÉDECINS AU COMITÉ DE RÉVISION

L'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel, recommande la nomination des docteurs Marie-Louise Boshouwers, Luc Dansereau, Amélie Hubert ainsi que Jean-Robert Leroux pour siéger au comité de révision.

RENOUVELLEMENT DES PRIVILÈGES DES MÉDECINS

Considérant la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r BÉCHARD, Philippe (101-1923)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges dans le

département d'anesthésie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en anesthésie anesthésie - réanimation. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-48

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r BOUCHER, Guy (101-4489)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges dans le département de médecine interne, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en cardiologie, en échographie cardiaque et en vérification de cardiostimulateurs. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-49

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r CHETAILLE, Philippe (105-2596)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges dans le département de médecine interne, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en cardiologie pédiatrique. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-50

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} GILBERT, Nathalie (100-2047)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec des privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en chirurgie vasculaire. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-51

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r CHAMBERLAND, Pierre (170-0863)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en chirurgie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-52

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r DION, Yves-Marie (175-3334)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département

de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en chirurgie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-53

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r DUGUAY, Lester (170-2364)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en chirurgie générale incluant l'orthopédie mineure et les césariennes d'urgence. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-54

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r GARNEAU, Pierre (197-0490)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en chirurgie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-55

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r LAPOINTE, Rock (163-1704)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en chirurgie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-56

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} BOURQUE, Marjolaine (110-1013)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en chirurgie générale incluant l'orthopédie mineure et les césariennes d'urgence. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-57

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} PELLETIER, Johanne (179-0591)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en chirurgie

plastique. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-58

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} BOUDREAU, Dominique (97778)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en chirurgie dentaire. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-59

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} LACROIX, Emmanuelle (15306)**, à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en chirurgie dentaire. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-60

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r WEISNAGEL, John (196-4154)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine interne, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en endocrinologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-61

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r LAVOIE, Rémi (103-0584)**, à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine interne, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en gastro-entérologie et en endoscopie digestive. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-62

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r BLOUIN, André (184-1006)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en médecine

du travail. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-63

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Dr DANSEREAU, Luc (105-3990)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine interne, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en clinique externe et à l'hospitalisation, en oncologie et en épreuves d'efforts. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-64

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r COUTURE, Marcel (190-0711)**, à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique en hospitalisation, urgence, soins prolongés et clinique externe. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-65

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r NOËL, Jean-François (101-1097)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique en hospitalisation, urgence, soins prolongés et clinique externe. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-66

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r PARENT, Marc-Antoine (102-0064)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique à l'urgence. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-67

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} FORTIER, Ychelle (110-3233)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le

département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique en hospitalisation, urgence, soins prolongés et clinique externe. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2015-12-68

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} LABRECQUE, Josée (198-1232)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique en hospitalisation, soins prolongés et soins à domicile. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2015-12-69

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} MOREAU-RICHARD, Rosalie (102-2938)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique en hospitalisation, soins prolongés et clinique externe. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2015-12-70

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} PATRY, Rose-Marie (112-3827)** à titre de membre actif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de médecine générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique à l'urgence, l'hospitalisation, les soins de prolongés, l'obstétrique et la clinique externe. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-71

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} DELORME Chantal (198-3394)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en ophtalmologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-72

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Dr LACHANCE, Guy (169-2821)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en ophtalmologie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-73

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} LAJOIE, Caroline (100-2062)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en ophtalmologie et ultrasonographie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-74

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r PARENT, François (180-4301)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en ORL. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-75

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **Dr FASSIER, François (182-4580)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de chirurgie générale, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en orthopédie pédiatrique. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-76

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} CARON, Lucie (176-0305)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel dans le Département de psychiatrie avec pratique en pédopsychiatrie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-77

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r LÉVEILLÉ, Guy (183-4068)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de psychiatrie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en psychiatrie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-78

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} PAIEMENT, Isabelle (198-1216)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de psychiatrie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en psychiatrie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2015-12-79

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} ROBITAILLE, Manon (103-3067)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de psychiatrie, pour une période de 2 ans, pour une pratique générale en psychiatrie. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-80

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r RODRIGUE, Jean (194-2796)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-81

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} BÉDARD, Francine (185-4157)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-82

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' BROUSSEAU, GHISLAIN (187-3850)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-83

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} CAMIRÉ, Myriam (104-0898)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-84

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' CHEVRETTE, Éric (199-3070)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-85

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' DUMAIS, Dany (110-4520)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-86

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} FOUGÈRES, Annie (100-2013)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-87

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D' GARNEAU, Guillaume (108-4326)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département

de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-88

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges du **D^r GRENON, Hugues (194-2507)** à titre de membre associé du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-89

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} MORIN, François D. (177-4207)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-90

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} OUELLET, Annie (106-1175)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-91

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} SIMARD, Line (169-3282)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-92

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles accepte le renouvellement des privilèges de la **D^{re} TESOLIN-LAVOIE, Maude (104-2258)** à titre de membre associée du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Archipel avec les privilèges dans le département de radiologie, pour une période de 2 ans, pour une pratique en radiologie générale. La jouissance des privilèges requiert l'obligation de respecter les règlements du CMDP de l'Archipel. Ces privilèges sont accordés jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-93

AUTRES SUJETS

14. ÉTAT SITUATION EN CHIRURGIE GÉNÉRALE :

M^{me} Fortier fait le point sur la situation au Département de chirurgie générale. Elle informe les membres que le CISSS des Îles est à bâtir un groupe de chirurgiens dépanneurs pour l'application de la lettre d'entente 135.

15. PARTY DE NOËL :

La direction du CISSS des Îles a dû reporter la soirée de Noël prévue le 4 décembre dernier, à cause de l'écllosion de gastro-entérite sévissant au CHSLD Eudore-LaBrie. Le comité organisateur vise à reporter cette soirée le 18 décembre prochain. Les membres seront informés de la décision la semaine prochaine.

16. PROCHAINE SÉANCE

Concernant la prochaine séance, les membres seront convoqués prochainement afin de vérifier leur disponibilité pour une séance extraordinaire.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance à 21 h 28.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 2015-12-94

Emmanuel Aucoin
Président du conseil

Yvette Fortier
Secrétaire du conseil